

Question de Mme Barzin concernant « la sécurité dans le quartier Dansaert »

**Question de Mme Nagy concernant « l'action de la police pour prévenir et répondre à la série de vols à main armée dans la rue Dansaert et ses environs »**

**Question jointe de M.Weytsman**

**Mme Barzin.**- J'interviens en relais d'une information relative au départ de la rue Antoine Dansaert d'une enseigne vendant des smartphones. La raison de ce départ : six vols en deux ans, dont deux braquages à main armée au cours des 10 premiers mois de cette année. En tout, l'année 2014 affiche six vols à main armée dans ce quartier, contre aucun en 2013.

Monsieur le Bourgmestre et Président de la zone de police, nous sortons de débats décisifs sur l'importance de revaloriser le cœur de Bruxelles. Cette revalorisation passera par un piétonnier et, nous l'avons avec mon groupe souligné dans cette enceinte, par des mesures complémentaires permettant de renforcer la qualité de vie pour les habitants et l'attractivité pour les commerçants. Ces mesures concernent notamment la mobilité, la propreté et la sécurité. Vous l'avez dit, et nous aussi, cette revalorisation concerne le piétonnier, mais doit avoir l'ambition de s'étendre bien au-delà, dans les rues alentour.

Dans cette optique, les chiffres relatifs à la sécurité au cours des mois écoulés, dans une artère dont le nom Dansaert, connu à Bruxelles, en Belgique et dans le monde, résonne encore aujourd'hui comme synonyme de qualité, sont préoccupants. Le départ d'enseignes de qualité, c'est tout le contraire de l'objectif de la Ville de Bruxelles.

Dès lors, je voudrais vous demander les éléments de précision suivants :

- La zone de police confirme-t-elle ce phénomène de croissance en 2014 de vols à main armée dans le quartier et dans la rue Dansaert ? Sont-ils le fait de bandes organisées ou d'individus ?
- Quelles mesures concrètes sont-elles envisagées pour endiguer ce phénomène ? Outre l'enquête après le vol, quelles dispositions sont-elles prises pour prévenir, à l'échelon de l'action policière, de tels braquages ?
- Comment la nouvelle organisation de la zone de police va-t-elle répondre à ce phénomène ? En priorisation, en effectifs, en patrouilles, en technoprévention ?
- Le tronçon où se trouvait l'enseigne se trouvant relativement près du canal, une collaboration est-elle organisée avec la zone de police Bruxelles Ouest pour lutter contre un tel phénomène ?

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions.

**Mme Nagy**.- La presse s'est fait l'écho d'informations concernant la décision d'un magasin d'informatique situé rue Dansaert de déménager après deux vols à main armée. Ce qui est interpellant dans cette situation, et ce pourquoi je vous interroge, c'est que ces deux attaques n'ont pas été les seules à frapper le quartier : un café et une pizzeria ont subi le même sort, avec vol de la caisse effectué avec une arme, sur une période de quelques mois.

Pouvez-vous me dire quelle a été l'action de la police pour prévenir une nouvelle attaque à la suite des premières intervenues dans le quartier ? Quelle est l'action policière dans ce genre de situation ? Le suivi se fait-il à partir du commissariat central ou à partir du commissariat de la rue du Houblon, situé à proximité des lieux visés ?

Ce quartier est équipé d'un dispositif important de caméras de surveillance. Ont-elles capté des informations qui ont pu être utilisées par la police pour identifier

et/ou prévenir ce genre de délit ?

L'action de la police a-t-elle abouti à un résultat concret ? Quelle est l'évaluation que vous faites des actions menées ?

Quelles mesures comptez-vous prendre à la suite de ces incidents graves et répétés ?

**M. Weytsman**.- Des concertations ont-elles été organisées entre les commerçants, la Ville de Bruxelles et la police sur les procédures mises en place pour lutter contre la criminalité ?

Les patrouilles dans le quartier ont-elles été renforcées ?

Avez-vous évalué l'efficacité des caméras présentes dans le quartier ? Avez-vous mené une réflexion sur le prochain plan caméras ?

**M. le Bourgmestre**.- Effectivement, comme vous, j'ai appris qu'une grande enseigne avait décidé de fermer les portes de son magasin situé rue Antoine Dansaert. C'est éminemment regrettable, car la raison invoquée, à savoir l'insécurité, n'est pas acceptable pour une Ville comme la nôtre.

Concernant les chiffres, durant l'année 2014, sachez que 6 faits de vol à main armée ont été perpétrés dans la rue Antoine Dansaert, ciblant à deux reprises l'établissement « Barbeton », une fois le « Walvis » et à deux reprises le magasin Apple, qui a donc décidé de quitter ce quartier, ainsi qu'un fait contre le magasin Bella Belli.

L'enquête, pour la majorité des faits perpétrés, est assurée par la direction judiciaire de la police de Bruxelles CAPITALE Ixelles, recherche locale, section vols. Un suspect a été identifié. Le secret de l'instruction ne permet pas de transmettre des informations précises sur cette enquête, mais nous sommes très confiants quant aux suites données par nos services de police et les magistrats à ce dossier.

Les images des caméras de surveillance ont été exploitées.

La police judiciaire fédérale est, quant à elle, en charge de l'enquête, actuellement infructueuse, sur un des faits commis au magasin Apple.

Malgré le nombre relativement élevé de faits commis dans cette rue sur une période réduite, faits probablement imputables à une même bande, il est à relever qu'à l'échelle de Polbru, l'on enregistre une diminution, au cours des dernières années, du nombre de vols à main armée : de 191 faits enregistrés en 2012 à 79 en 2013 et 54 en 2014.

Outre les démarches d'investigation de la recherche locale et les résultats probants obtenus, il reste que notre zone investit également en visibilité policière dissuasive, notamment sur cet axe. Les équipes territoriales, appuyées par les unités d'intervention, sont spécialement orientées sur les axes commerçants toute l'année, mais tout particulièrement en période festive et de grande affluence.

Il reste encore à souligner que notre zone offre également aux victimes de tels faits souvent traumatisants un service d'aide psychologique et, pour celles qui en font la demande, des conseils en technoprévention.

Enfin, via mon cabinet, j'ai également demandé à Bravvo de convoquer un groupe Prévention réunissant les équipes de la police et de Bravvo actives dans le quartier. L'objectif est de mettre en place un plan d'action adéquat comprenant, notamment, des campagnes de prévention contre le vol ou un renforcement de la présence des gardiens de la paix à des points d'attention particuliers.

La sécurité des plus forts a transféré la violence et la délinquance sur les plus faibles. Je songe, par exemple, aux banques, qui ont renforcé leurs systèmes de sécurité. Le magasin Apple est attirant pour ses produits et les autres établissements le sont pour l'argent en caisse. Nous devons aider ces commerces les plus faibles à organiser leur propre défense. C'est ce que Mme Lemesre va vous expliquer.

**Mme Lemesre**, échevine.- Une délinquance et une pression s'exercent effectivement sur les artères commerçantes de notre Ville. Nous devons donc protéger nos commerces par l'installation de caméras dans l'espace public, comme cela a été fait. Le dispositif sera d'ailleurs renforcé.

Mais nous devons aller plus loin. Comme l'a justement souligné le Bourgmestre, nous assistons à un report de la violence et de la délinquance. Jadis, celles-ci visaient davantage les bijoutiers, les banques ou les grands commerces, mais ces derniers ont progressivement renforcé leurs moyens de sécurisation. En outre, les paiements s'y réalisent de plus en plus par carte bancaire. En revanche, les commerces de proximité continuent de pratiquer les paiements en liquide. Je songe aux artisans, aux bouchers, aux boulangers, aux libraires. Ces petits commerces doivent donc être sécurisés. De nombreuses communes bruxelloises ont adopté un système de caméras de surveillance connectées aux commissariats de police. En 2010, un tel projet avait été lancé sur le territoire de notre Ville, mais faute de mise à jour, il est devenu obsolète. Le Collège, en partenariat avec la police et les commerçants, entend développer un nouveau système de télésurveillance dès 2015. Une concertation sera organisée avec les commerçants. Un tel système sera mis en œuvre par une société privée. Il faudra donc rédiger un cahier des charges, lancer un appel d'offres et attribuer le marché. Les avantages du système sont multiples : caméras et systèmes d'appel reliés au commissariat, possibilité pour les commerçants de surveiller 24h/24 l'intérieur de leurs magasins sur smartphone, images disponibles en direct pour les véhicules en patrouille, caméras de rue prenant le relais des équipements placés *in situ*. Ce système de surveillance dans les commerces viendra donc renforcer le réseau de caméras installé dans l'espace public.

Le quartier Dansaert a été particulièrement visé, mais tous les quartiers sont touchés. Nous commencerons la mise en œuvre du nouveau système par le

quartier Dansaert - Sainte-Catherine - rue de Flandre ; viendront ensuite la rue Marie-Christine, la rue De Wand, la rue de Namur... Ce faisant, tous les quartiers devraient être équipés à l'horizon 2017.

L'adhésion à un tel système prendrait la forme d'un abonnement d'environ 50 € par mois fiscalement déductible à 120 %. Sa mise en œuvre sera coordonnée par le département du commerce en concertation avec les services de police.

**Mme Barzin.**- Qu'en -est-il du nouveau système de prévention contre le banditisme, monsieur le Bourgmestre ?

**M. le Bourgmestre.**- Il est en cours de préparation.

**Mme Nagy.**- Des caméras sont déjà installées dans cette rue et un commissariat se trouve à 300 m. Pourtant, elle est le théâtre d'attaques à répétition. Il me revient que ce sont les commerçants eux-mêmes qui ont informé la patrouille du fait qu'une attaque avait déjà été perpétrée deux mois plus tôt. Cela révèle un problème de coordination et d'information. Les exploitants nous disent que la police arrivée sur place a noté dans un carnet que d'autres faits avaient eu lieu et a prévenu la police judiciaire que des empreintes devaient être prises. En l'espèce, il a manqué d'une circulation d'informations permettant d'élaborer un plan d'action.

**M. le Bourgmestre.**- Les policiers qui interviennent ne sont pas toujours les mêmes. Cela dépend notamment du moment où se déroulent les faits. Qu'ils ignorent, lors de leur intervention, que d'autres faits se sont produits, cela n'est guère dommageable en soi. De telles informations sont importantes au moment de l'enquête, pour la police judiciaire chargée de retrouver et d'arrêter les malfaiteurs.

Je le répète, une opération conjointe sera menée par la police, Bravvo et les commerçants. Un tel modus operandi me paraît cohérent.

**Mme Nagy.**- Pour une réaction rapide, il ne serait pas vain que les éléments

concernant un quartier puissent être rapidement connus des policiers qui interviennent. Le policier en intervention ne dispose d'aucun moyen, par exemple informatique, pour connaître l'historique du lieu où il intervient. Cela serait pourtant utile pour la suite immédiate qui sera réservée aux faits.

En l'occurrence, ce sont les deux mêmes commerces qui ont été victimes de braquages en très peu de temps. Cela indique une absence de coordination entre les deux événements.

**M. le Bourgmestre.**- J'ai expliqué les raisons pour lesquelles certains établissements étaient visés et pas les autres (argent liquide, biens pouvant être revendus...).

Dans le cadre de notre réforme, la territorialité impliquera la présence de policiers, mais aussi de brigades BTS et INT qui connaissent la réalité des divers quartiers. Bien entendu, un tel changement nécessitera plusieurs années.

**M. Weytsman.**- Je vous remercie pour vos informations très claires. J'ignorais l'existence d'un plan caméras. Je me rends compte du fait que la criminalité se déplace vers les petits commerces plus vulnérables. Peut-être faudrait-il que la police identifie les commerces plus sujets aux attaques.

**M. le Bourgmestre.**- Je rappelle qu'en un an, le nombre d'attaques à main armée est passé de 200 à 54, même si ce chiffre reste élevé.

----